PROGRAMME DU 20éme RALLYE de VAISON-LA-ROMAINE

A. HORAIRES.

- Parution du règlement jeudi 31 Janvier 2003

- Ouverture des engagements vendredi 1er Février 2003

- Ouverture des reconnaissances: les reconnaissances seront autorisées le :
Samedi 22 Février 2003 , **Dimanche 23 février 2003** et **Vendredi 28 février 2003**
Elles seront interdites en dehors de ces dates
Les reconnaissances sont interdites après 21H 00

- Clôture des engagements Lundi 25 Février 2003
(Cachet de la poste faisant foi).

- Vérifications des documents administratifs Samedi 1er Mars 2003

Espace culturel VAISON LA ROMAINE de 7 H 00 à 12 H 15

. Convocation par Groupes : (vérification administrative)

Groupes N/FN **7 H 00 à 8 H 45**
Groupes A/FA **8 H 45 à 10 H 00**
Groupes F2000/F **10 H 00 à 12 H 00**
Groupes GT **12 H 00 à 12 H 15**
- Vérifications Techniques Samedi 1er Mars 2003
Place Burrus VAISON LA ROMAINE de 7 H 15 à 12 H 30
- Publication des équipages admis au départ Samedi 1er Mars 2003
Espace Culturel VAISON LA ROMAINE à 13 H 00
- Départ 1ére étape – 1ére Voiture Samedi 1er Mars 2003
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 14 H 00
- Arrivée 1ére étape – 1ére Voiture Samedi 1er Mars 2003
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 16H58
- Heure d'affichage du classement partiel provisoire de la première étape,
et ordre et Heure de départ de la 2ème Etape Samedi 1er Mars 2003
Espace Culturel VAISON LA ROMAINE à 20H00
- Départ 2ème étape – 1ére Voiture Dimanche 2 Mars 2003
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 8 H 00
- Arrivée 2ème Etape – 1ére Voiture Dimanche 2 Mars 2003
Place François Cévert VAISON LA ROMAINE à 14 H 02
- Vérifications Finales Dimanche 2 Mars 2003
Garage SERRE Avenue Saint Quenin – 84110 VAISON LA ROMAINE

- Affichage du classement final provisoire Dimanche 2 Mars 2003
Espace Culturel VAISON LA ROMAINE à 17 H 30
- Remise des Prix Dimanche 2 Mars 2003
Espace Culturel VAISON LA ROMAINE à 18 H 30

B. REUNION DU COLLEGE DES C. S.

- 1ère Réunion Samedi 1er Mars 2003
Centre Culturel VAISON LA ROMAINE à 12 H 30

ARTICLE 1 : **ORGANISATION**

A. Définition

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ETANG DE BERRE

Organise le 1er et 2 Mars 2003 avec le concours du
TEAM VASIO ROMAIN
LE 20éme RALLYE REGIONAL DE VAISON LA ROMAINE

Le présent règlement a été approuvé par le COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CORSE en date du **19/12/2003** N° **05 R 03** et reçu le permis d'organisation de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE le **03/01/2003** N° **R 16**.

B. Comité d'Organisation

Président: Monsieur VIAU Jean-Claude
Et les membres du TEAM VASIO ROMAIN

Réception des engagements :

TEAM VASIO ROMAIN
B.P. 44
84110 VAISON LA ROMAINE

Tél. : 04 90 34 94 87.
Fax : 04 90 11 74 69 VIAU Jean-Claude
Fax : 04 90 46 48 65 BRIANCON Georges

Parution du Règlement : Le 31 Janvier 2003

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ETANG DE BERRE
B.P. 21
Rue des Arnauds
13730 SAINT VICTORET
Tél : 06 22 45 21 42 Nouveau
Fax : 04 42 75 22 19

TEAM VASIO ROMAIN
B.P. 44
84110 VAISON LA ROMAINE
Tel : 04 90 34 94 87 /// Fax 04 90 11 74 69
Tel : 04 90 46 48 48 /// Fax 04 90 46 48 65

1.1.p Officiels de l'épreuve:

Licence N°

Directeur de Course

PATISSON	Albert	Licence N°	5475

Directeurs de Course Adjoint

BERTOS	Jean-Pierre	Licence N°	3535
LAFONT	Jacques	Licence N°	12360
EYDOUX	André	Licence N°	7205

Président du Collège des Commissaires Sportifs

VATON	Jean-Louis	Licence N°	5393

Membres du Collège des Commissaires sportifs

SCHMIT	Clair	Licence N°	9199
FERRAGUT	Jean-Louis	Licence N°	1790
DUCARTERON	Marc	Licence N°	9003
HEIN	Robert	Licence N°	1791

Secrétaire du Collège

DUCARTERON	Marilyn	Licence N°	6840

Chargés des Relations Concurrents

MUSELET	Guy	Licence N°	1663
SCHMIT	Sylvie	Licence N°	36488

Médecin Chef

BADEI Gilbert

Commissaire technique Responsable

JEAN	Jérôme	A	Licence N°	12872

Commissaires Techniques

GIMENO	Christophe	B	Licence N°	40651
CORBET	Robert	C	Licence N°	6850
VIEUX	Patrick	C	Licence N°	113719
LAPIQUE	Daniel	C	Licence N°	5826
BLANC	Philippe	C	Licence N°	38131
GERMAIN	François	ST	Licence N°	44568

Directeur D'Epreuve de BRANTES

POLGE	Francis	Licence N°	6839

Médecin

DEGEORGE Fabien

Directeur D'Epreuve de PROPIAC

VINCENSINI	Marie-odile	Licence N°	9656

Médecin

LUPPI Jean-Noël

Classement Informatique

ZYCH	Fabien	Licence N°	4626

Responsables des Commissaires

Licence N°

PERMANENCE DU RALLYE

ESPACE CULTUREL
84110 VAISON LA ROMAINE
Du Samedi 1er Mars 2003, 7 H 00 au Dimanche 2 Mars 2003 à la clôture du meeting

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Espace culturel à VAISON LA ROMAINE
Du Samedi 1er Mars 2003 (7Heures) au Dimanche 2 Mars 2003 fin de meeting

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

ESPACE CULTUREL
84110 VAISON LA ROMAINE

VERIFICATIONS TECHNIQUES

PLACE BURRUS
84110 VAISON LA ROMAINE

REMISE DES PRIX

ESPACE CULTUREL
84110 VAISON LA ROMAINE

1.2.p ELIGIBILITE

Le 20éme RALLYE REGIONAL DE VAISON LA ROMAINE compte pour la COUPE de FRANCE des RALLYE 2003, pour le CHAMPIONNAT du COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE PROVENCE ALPES CORSE 2003, et pour le Championnat COMITE « JEUNE ESPOIR RALLYE ».

1.3.p VERIFICATIONS
Pour les vérifications administratives qui auront lieu : le Samedi 1er Mars 2003 ESPACE CULTUREL à VAISON LA ROMAINE à partir de 7H00.

CECI TIENT LIEU DE CONVOCATION

Convocation par groupe: (VERIFICATION ADMINISTRATIVE)

Groupes N/FN	**7h00 à 8h45**
Groupes A/FA	**8h45 à 10h00**
Groupes F2000/ F	**10h00 à 12h00**
Groupes GT	**12h00 à 12h15**

1.3.1.p : tout équipage participant au Rallye doit se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications Administratives et Techniques conformément au programme du rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités suivantes.

Retard aux vérifications pendant le temps officiel des vérifications:
- **jusqu'à 30mn……. 15 euro**
- **de 30mn à 1 heure…….. 30 euro**
- **par heure supplémentaire……15 euro**

(jusqu'à la fermeture du contrôle toute heure étant due).

Les vérifications finales seront effectuées au garage :

Garage SERRE Antoine
Agent FIAT Station TOTAL
Avenue de Saint QUENIN
84110 VAISON LA ROMAINE

prix de la main d'œuvre au tarif de **38,11 euro** l'heure TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Toute personne qui désire participer au 20ème RALLYE REGIONAL DE VAISON LA ROMAINE doit adresser au secrétariat du Rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée du règlement à l'ordre du TEAM VASIO ROMAIN avant le **lundi 24 février 2003 MINUIT**, article 1/B du présent règlement particulier.

En ce qui concerne les règlement en espèce, il devront se faire par mandat lettre au nom du TEAM VASIO ROMAIN, au moment de l'envoie de l'engagement.

Le nombre des engagés est fixé à 150 véhicules maximums

3.1.1.p CONCURENT ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.2.p LES DROITS D'ENGAGEMENT SONT FIXES

Avec la publicité facultative des organisateur : **200 euro**
Sans la publicité facultative des organisateur : **400 euro**
Les organisateurs ont souscrit l'assurance couvrant la responsabilité civile des concurrents. Risque C.D.E.

3.1.3.p DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée, que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement
si demande envoyée par télécopie, se référer à l'article 3.1.5. du règlement standard des rallyes.

3.1.p : EQUIPAGE
Conforme au règlement standard FFSA

3.2.p : ORDRE DE DEPART
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1.p VEHICULES ADMIS
N, FN // A, FA // F2000 // F // GT de Série Classe 9 et 10

GROUPE N et A LIMITE A 2500cm3
Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Groupe FN et FA pas limité au-dessus de 2000cm3

4.2.p PNEUMATIQUE, réglementation de l'utilisation des pneumatiques
Conforme au règlement standard FFSA

4.3.p LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES
Conforme au règlement standard FFSA

4.4.p ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative sont :……..ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.p DESCRIPTION

Le 20ème Rallye Régional de VAISON LA ROMAINE représente un parcours total de 180Kms 050 comportant 6 épreuves spéciales d'un Kilométrage de 34Kms 800.
Il est divisé en 2 étapes – 3 Sections
Les épreuves spéciales sont :
BRANTES (5,900Kms) 1-4-5 PROPIAC (5,700) 2-3-6

Samedi 1er Mars 2003 : 1ère étape- 1 section 2 épreuves spéciales

Dimanche 2 Mars 2003 : 2ème étape- 2 et 3ème section 4 épreuves spéciales

6.2.p RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites en dehors des dates données page un du présent règlement (Samedi 22 février 2003, Dimanche 23 février 2003 et Vendredi 28 février 2003) reconnaissances autorisées seulement de 8 Heures à 21 Heures vitesse 60 Km Heures dans les spéciales et sont limitées à 4 passages maximums. En dehors de ces dates, toutes reconnaissances sont interdites, des contrôles seront effectués par l'organisateur et les services de gendarmeries. En cas d'infraction, application de l'article 6.2.4 du spécial règlement (page 132).

.

6.3.p CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4.p CIRCULATION

Pendant toute la durée du Rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.
Tout équipage qui ne se conformerait pas à ces prescriptions se verra infligé les pénalités prévues aux ARTICLES 6.4.1. à 6.4.5.2

ARTICLE 7: DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.p DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Les signes distinctifs des commissaire sont :
Relation concurrent **: chasuble blanche**
Commissaire de route : **chasuble verte**
Chef de poste : **chasuble rouge**

7.3.p CONTROLES DE PASSAGE(C.P)-CONTROLES HORAIRES(C.H)-MISE HORS COURSE.
Conforme au règlement standard FFSA

7.4.p CONTROLE DE REGROUPEMENT
Conforme au règlement standard FFSA

7.5.p EPREUVES SPECIALES(E.S)
Conforme au règlement standard FFSA

7.6.p PARC FERME
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8 PENALITE-RECLAMATIONS-APPELS.
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 CLASSEMENT
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10: PRIX – COUPES

Quel que soit le nombre de partant, le prix du premier de la classe sera égal au montant de l'engagement (soit 200 Euros)

PRIX et COUPES NON CUMULABLES - NI REPORTABLES

Classement Scratch		1er	**370 euro**
		2ème	**280 euro**
		3ème	**230 euro**
Classement par groupe			
Si plus de 5 Partants		1er	**213 euro**
Classement par classes			
	de 1 à 3 partants	1er	**200 euro**
	de 4 à 8 partants	1er	**200 euro**
		2ème	**100 euro**
	de 9 à 12 partants	1er	**200 euro**
		2ème	**110 euro**
		3ème	**80 euro**
	plus de 12 partants	1er	**200 euro**
		2ème	**110 euro**
		3ème	**90 euro**
		4ème	**80 euro**
Classement Féminin			
	si 1 partante	1ere	**80 euro**
	si 2 partantes	1ere	**110 euro**
	plus de 3 partantes	1ere	**140 euro**

Coupes

A la classe	de 1 à 3 partants	1er 2 coupes			
	de 1 à 6 partants	1er 2 coupes	2ème 2 coupes		
	de 1 à 9 partants	1er 2 coupes	2ème 2 coupes	3ème 2 coupes	
	de 1 à 12 et plus	1er 2 coupes	2ème 2 coupes	3ème 2 coupes	4ème 2 coupes
Féminine		à la 1ere 2 coupes			

2 commissaires seront tirés au sort.

La remise des prix aura lieu :

ESPACE CULTUREL
LE DIMANCHE 2 mars 2003 à 18 h 30

Dans la mesure ou le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipage classés qui ne serait pas présents perdront le bénéfice de leur prix